

députés qui ont suivi le débat doivent comprendre que la mesure législative proposée devrait être étudiée minutieusement. Il serait absurde de faire adopter cette mesure en toute hâte pour constater ensuite que nous avons créé plus de problèmes que nous n'en avons réglé.

• (4.10 p.m.)

Puisque les électeurs communiquent avec leurs députés, cela crève les yeux que la mesure a des effets secondaires que nous devrions connaître avant de l'adopter. Rien ne s'oppose à un examen de cette mesure par un comité. N'est-ce pas ainsi que fonctionne la démocratie? Tous, nous avons entendu des gens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, dire ce qu'ils pensent de ce projet de loi, et de quelle façon ils seront touchés. Beaucoup d'entre eux demandent une révision par un comité. Ils veulent exprimer leurs opinions et exposer leur cas. J'estime qu'on doit leur en donner l'occasion. Chaque organisation canadienne devrait pouvoir se faire entendre du ministre des Postes au sujet de cette mesure. C'est pourquoi, je prie les députés et le ministre des Postes de ne pas s'entêter et de permettre le renvoi de la question au comité qui pourra en faire une étude convenable.

Franchement, je ne m'oppose pas à une hausse des tarifs postaux dans certaines catégories. Tous les députés de la Chambre, ou presque, sont, je crois, du même avis: les tarifs peuvent et devraient être augmentés. Laissez-moi vous dire, toutefois, qu'augmenter les tarifs tout en réduisant les services n'est pas une façon de fournir les services postaux qui plaît aux Canadiens. La hausse de certains tarifs postaux défavorisera grandement certains secteurs de la population. Je ne veux pas répéter ce que d'autres députés ont dit avant moi, mais j'aimerais souligner au ministre un ou deux aspects du projet de loi.

Il me semble que parfois nous ne pesons pas assez les conséquences de certains textes législatifs sur les régions rurales. Je représente une circonscription de la Colombie-Britannique, qui, pour une large part, abrite des collectivités rurales. C'est pourquoi, entre autres, j'aimerais que le projet de loi soit réétudié en comité. Il faudrait certainement déterminer si la hausse des tarifs va être reflétée à l'utilisateur, en particulier le tarif majoré des journaux que devra, par ricochet, payer le lecteur rural.

D'après les renseignements que j'ai obtenus de mes propres commettants et d'autres Canadiens, nous assisterons à une brusque majoration du coût des journaux, et je songe surtout aux quotidiens. J'ai appris que le *Daily News* de Nelson a été en communication avec le ministère et a indiqué que le tarif du journal augmentera d'au moins 25 p. 100. L'augmentation sera absorbée principalement par les abonnés ruraux, car ce sont eux qui doivent recevoir leur journal par le courrier.

Je suis abonné à plusieurs quotidiens. Au foyer, j'aime lire les journaux des grands centres urbains comme Vancouver. L'augmentation va presque complètement éliminer mes abonnements à ces journaux. La même situation doit sûrement se présenter pour plusieurs Canadiens, si la majoration est reflétée au consommateur. Ces abonnés ne seront pas en mesure de payer l'augmentation. C'est aussi simple que cela.

L'éditorial d'un journal d'Ottawa a exprimé ce sentiment en signalant qu'il en coûterait \$20 de plus par an aux abonnés ruraux. Des centaines d'entre eux—les députés le savent—annuleront leurs abonnements et se verront refuser tout le plaisir que donne la lecture de ces journaux. Je m'oppose fermement à cette initiative.

Les habitants des campagnes sont les derniers à bénéficier d'une information valable au moyen de la télévision et de la radio. Ils sont les derniers à obtenir de bonnes routes et des écoles, mais les premiers à subir des augmentations de ce genre. Sans doute devrions-nous examiner soigneusement tous les aspects de cette mesure en comité et l'on devrait permettre aux intéressés de nous adresser des instances. Nous devrions reconsidérer la mesure pour voir si nous pouvons faire quelque chose.

Le ministre des Postes et son personnel ont examiné cette mesure avant de la soumettre à la Chambre, mais ils n'ont certainement pas étudié complètement les problèmes qui en résulteront. S'ils l'avaient fait, ils n'auraient pas annoncé au pays, à la dernière minute, que le gouvernement avait changé d'avis au sujet du courrier rural du samedi. Le gouvernement a commencé par déclarer son intention de cesser les livraisons du samedi d'un bout à l'autre du Canada. Quand le ministre des Postes a commencé à comprendre l'étendue des problèmes qui en découleraient dans les campagnes, il a changé d'avis. J'estime, pour ma part, qu'il faudrait aussi maintenir